

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-sixième réunion du Groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique-et l'Océan Indien (APIRG/26)

7 - 8 novembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour: Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs en matière de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

3.1 Résultats de la Sixième réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG6)

(Présenté par le Secrétariat du AAO/SG)

Résumé

Ce document présente les résultats de la Sixième réunion du Sous-groupe de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO/SG6), qui s'est tenue au Bureau régional de l'OACI WACAF à Dakar, au Sénégal, du 4 au 8 septembre 2023.

Le Sous-groupe a examiné l'état de la mise en œuvre des Conclusions/Décisions d'APIRG relatives aux domaines AAO/SG depuis AAO/SG1 jusqu'à AAO/SG5 ; il a discuté des réalisations et des défis en matière de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien et a proposé des actions de suivi. La réunion a également délibéré sur les carences de la navigation aérienne liées au domaine AOP et sur l'exactitude des données dans l'e-ANP. La réunion a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets spécifiques et d'éléments ASBU. Enfin, la réunion a examiné les questions liées aux activités à coordonner avec le RASG-AFI, y compris les actions qui requièrent l'attention du siège de l'OACI.

Les mesures à prendre par la réunion sont indiquées **au paragraphe 3**.

RÉFÉRENCE(S):

- Doc 7300, Convention relative à l'Aviation civile internationale, 1944
- Doc 9750, Plan mondial de navigation aérienne, 7ème édition
- Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien
- Doc 10115, Rapport de la Treizième Conférence sur la navigation aérienne (2018)
- Manuel de procédure d'APIRG
- Rapports APIRG
- Rapport AAO/SG5

Objectif(s) stratégique(s): Ce document de travail se rapporte aux objectifs stratégiques: **A** – Sécurité, **B** - Capacité et efficacité en matière de navigation aérienne, **D** - Développement économique du transport aérien, et **E** - Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1 Soixante-cinq (65) participants provenant des Etats accrédités auprès des Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI, ainsi que d'organisations régionales/internationales, ont assisté à la réunion. Les responsables régionaux des bureaux ESAF et WACAF de l'OACI ont assuré le Secrétariat de la réunion.

2. DISCUSSION

2.1 La réunion a examiné dix (10) points de l'ordre du jour, comme mentionné dans le Rapport de la réunion présenté à l'**appendice1** du présent Document de travail.

2.2 La réunion a procédé à l'élection du Président et du Vice-président qui dirigeront les activités du sous-groupe au cours des deux prochaines années. La réunion a donc adopté la Décision suivante.

Projet de Décision 26/XX : Élection du Président et du Vice-président du AAO/SG

Que, pour assurer la continuité des activités de AAO/SG,

a) M. Nathan Kaluba, Directeur des Normes de sécurité des aérodromes de la République de Zambie, est élu Président du Sous-groupe AAO

et

b) M. Sanogo Adama, Responsable ATM et SAR de la République de Côte d'Ivoire, est élu Vice-président du Sous-groupe AAO.

2.3 La réunion a passé en revue les Conclusions et Décisions d'APIRG applicables aux AAO/SG depuis AAO/SG1 jusqu'à AAO/SG5. L'état de la mise en œuvre des projets AAO/SG, des éléments ASBU et des rapports sur les carences de la navigation aérienne applicables au domaines AOP et ATM/SAR a également été discuté. Enfin, la réunion a passé en revue les réalisations du AAO/SG ainsi que les difficultés rencontrées.

2.4 Sept (7) projets de Conclusions/Décisions ont été adoptés par la réunion AAO/SG6. Ce document présente des projets de Conclusions/Décisions qui requiert l'attention de l'APIRG.

Point 2 de l'ordre du jour: Examen du projet de Conclusions/Décisions du AAO/SG5 et des Conclusions/Décisions de la réunion APIRG/25 relatives au AAO/SG.

2.5 La réunion a passé en revue toutes les Conclusions et Décisions d'APIRG et du RASG-AFI relatives au mandat du Sous-groupe AAO depuis APIRG/21 jusqu'à APIRG/25. 88 Conclusions et Décisions ont été identifiées comme valides et 60 comme non valides. La réunion a reformulé les Conclusions et Décisions valides pour s'assurer qu'elles sont spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limitées dans le temps (SMART). Il a été convenu que les Conclusions consolidées seraient incluses dans le plan d'action des activités du AAO/SG. La nouvelle liste de Conclusions est jointe à l'**appendice 2** du présent document de travail.

2.6 La réunion a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de l'APIRG/25 applicables à AAO/SG et a noté que 73% d'entre elles étaient achevées, 18% étaient en cours et 9% étaient en suspens. La réunion a invité les États et les Organisations à veiller à ce que la mise en œuvre de tous les points en suspens soit menée à bien.

Point 3 de l'ordre du jour: Réalisations dans le domaine de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodromes

État de la mise en œuvre des éléments ASBU applicables à la Région

3.1 La réunion a été informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments ASBU dans la région et a noté la nécessité d'organiser des ateliers pour accroître la sensibilisation aux principes fondamentaux de l'ASBU dans les zones ESAF et WACAF. Les ateliers devraient améliorer l'état de la mise en œuvre, ce qui se refléterait dans les rapports. La réunion a donc approuvé le projet de décision suivant :

Projet de Décision 26/xx : Sensibilisation accrue au cadre de l'ASBU

Que, pour améliorer l'état de la mise en œuvre des éléments ASBU, le Secrétariat organise au moins deux ateliers de sensibilisation à l'ASBU d'ici le 31 octobre 2024.

Initiative de la CAFAC : Analyse des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques

3.2 Les participants à la réunion ont été informés que l'Union africaine (UA) et la CAFAC ont décidé de mener une analyse à long terme des lacunes en matière d'infrastructures aéronautiques sur la base d'une projection sur 25 ans qui déterminerait et mobiliserait les ressources et les financements nécessaires pour combler les lacunes identifiées. Dans le cadre de cette initiative, un atelier du groupe de travail technique a été organisé à Marrakech, au Maroc, en juin 2023. Le sous-groupe a noté des similitudes entre le rapport de la CAFAC et le projet de plan directeur ATM AFI en cours d'élaboration par l'OACI, et a donc appelé à l'harmonisation des deux projets pour l'efficacité et l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes

Activités de l'Equipe de gestion du projet d'espace aérien à libre itinéraire (FRA PMT)

3.3 La réunion a été informée des résultats de l'atelier d'Evaluation des risques du FRA AFI, qui s'est déroulé du 27 février au 2 mars 2023. La réunion a noté la nécessité d'affiner le réseau actuel des routes ATS AFI pour relier la FRA de l'espace aérien supérieur à l'espace aérien inférieur.

3.4 La réunion a noté le lien étroit qui existe entre les activités du FRA, de la navigation basée sur les performances (PBN) et des projets de coopération civilo-militaire (CMC). La réunion a donc formulé la décision suivante :

Projet de Décision 26/xx : Ateliers coordonnés des Equipes de gestion de projet

Que, compte tenu du lien commun entre les activités PBN, FRA et la coopération civilo-militaire, les Equipes de gestion de projet coordonnent l'organisation d'au moins deux ateliers/réunions conjoints afin d'optimiser les ressources et d'améliorer la coordination des activités.

Le laboratoire de routes PBN AFI

3.5 La réunion a été informée que la réunion du laboratoire des routes PBN AFI, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 22 au 26 mai 2023, a mis en évidence le faible niveau de mise en œuvre des CCO/CDO dans les États AFI. La réunion a également approuvé la demande de nouvelles routes PBN dans les espaces aériens 'ESAF et WACAF et la reconstitution de l'Equipe de gestion du projet PBN.

Rapport d'activités de l'Equipe de gestion de projet AAMP

3.6 La Réunion a été informée d'une lacune identifiée dans l'élaboration des documents stratégiques régionaux, à savoir que l'Equipe de gestion de projet AAMP est principalement composée d'experts AOP et ATM et qu'il n'y a pas de représentation des domaines CNS, AIM et en particulier MET. La réunion a chargé le Président du AAO/SG et le coordinateur de l'Equipe de gestion du projet AAMP de prendre attache avec le Président du IIM/SG et les chefs de projet afin de coordonner la révision et la mise à jour continue des documents stratégiques de l'AAMP (c.-à-d. le Plan directeur, la Vision ATM AFI 2045 et le futur Concept d'opérations (CONOPS)) pour la prise en compte de leurs contributions et commentaires.

3.7 Une liste révisée des membres de l'Equipe de gestion AAMP a également été présentée à la réunion. La réunion a également noté la nécessité de réviser le document de Vision ATM AFI 2045 pour l'aligner sur la dernière édition du GANP et a demandé à l'Equipe de gestion de projet de l'incorporer dans ses activités.

Activités de coopération civilo-militaire (CMC) dans le domaine de la gestion du trafic aérien (ATM)

3.8 La réunion a noté que trois ateliers ont été organisés en 2023, dont deux virtuels et un en présentiel à Lusaka, en Zambie, du 7 au 11 août 2023. L'atelier de Lusaka a réuni 95 participants, dont quinze (15) États, quatre (4) Organisations internationales et trois (3) compagnies aériennes internationales opérant dans la région.

3.9 La réunion a convenu d'inviter les autorités militaires aux réunions d'APIRG afin d'améliorer la collaboration et la coopération et d'établir un conseil d'orientation civilo-militaire de haut niveau avec un mandat spécifique qui est inclus en **appendice 3** du présent document de travail. La réunion a formulé le Projet de Conclusions suivant:

Projet de Conclusion 26/xx : Examen du projet 9 - Coopération civilo-militaire/Utilisation Flexible de l'Espace aérien

Que, pour soutenir et guider efficacement la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire/espace aérien à usage flexible dans la région AFI, le mandat du projet 9 figurant à l'appendice 3 du présent rapport soit modifié et que l'Equipe de gestion du projet soit reconstituée d'ici au 31 décembre 2023.

Projet de conclusion 26/xx : Mise en place de l'équipe de gestion du projet de coopération civilo-militaire/Utilisation flexible de l'espace aérien

Que, pour soutenir et guider efficacement la mise en œuvre de la coopération civilo-militaire et de l'utilisation flexible de l'espace aérien dans la région AFI, les États sont invités à nommer des experts au sein de l'Equipe de gestion du projet de coopération civilo-militaire et utilisation flexible de l'espace aérien.

Sécurité de l'Espace aérien RVSM AFI

3.10 La réunion s'est préoccupée de l'augmentation des incidents ATS dans l'espace aérien RVSM entre les frontières des régions AFI et MID. La fermeture de la FIR Khartoum et de l'espace aérien du Niger en raison de troubles civils obligeant le trafic aérien à éviter ces deux espaces et entraînant une surcharge du trafic dans la région de la mer Rouge est particulièrement préoccupante. L'augmentation des rapports d'écart de hauteur important dans la FIR d'Asmara est préoccupante, car elle résulte de l'absence de coordination entre le CCR d'Asmara et les FIR de la région MID, à savoir les CCR de Sanaa et de Djeddah. Il a été noté qu'il est urgent de mettre à jour les procédures opérationnelles entre Asmara et les FIR voisines afin de remédier aux insuffisances constatées jusqu'à présent.

3.11 La Réunion a également été informée des prochains webinaires sur les Ecart de hauteur importants (LHD) et la Communication et la Surveillance basées sur les performances (PBCS).

Relocalisation et mise à niveau du CIV/CCR de Mogadiscio

3.12 La réunion a noté le succès de la relocalisation du Centre d'Information de Vol (CIV) de Mogadiscio de Nairobi à Mogadiscio, sa mise à niveau du CIV au Centre de Contrôle régional (ACC) et la mise à niveau de l'espace aérien de Mogadiscio de la classe G à la classe A à compter du 26 janvier 2023. La réunion a donc convenu que le projet de modernisation et de relocalisation du CIV/CCR de Mogadiscio était clos.

Rapport d'activités de l'Equipe de gestion du Projet de Plan de contingence ATM AFI (AFI CP PMT)

3.13 La réunion a été informée de l'évolution des situations de contingence dans la région, à savoir l'activation du plan de contingence concernant l'espace aérien du Soudan, du Gabon et du Niger, qui a entraîné d'importantes perturbations du trafic aérien à l'intérieur et autour de des FIRAFI et adjacentes.

3.14 Les enseignements tirés de l'activation des Equipes de coordination de contingence (CCT) pour gérer les situations de contingence au cours de l'année ont indiqué que le titre de l'équipe de coordination du plan de contingence ATM AFI (AFI ATM CP CCT), tel qu'il figure dans le plan de contingence ATM AFI, devait être modifié pour éviter toute confusion avec les CCT habituellement activés lors des situations de contingence. Des divergences ont également été constatées dans certains plans nationaux de contingence, qui doivent être révisés afin d'aligner les routes de contingence et le système d'attribution des niveaux de vol associé, pour éviter tout conflit lorsque les routes sont activées.

3.15 La réunion a en outre rappelé aux États et aux Organisations d'élaborer des Plans de contingence nationaux et d'en communiquer le lien à l'OACI pour qu'ils soient publiés sur son site internet.

Équipe du projet de sécurité des pistes

3.16 La réunion est informée que l'Equipe du Projet de sécurité des pistes a élaboré le document de projet et l'a soumis pour approbation. La réunion est informée que l'Equipe de projet a proposé certaines activités qui amélioreraient les Programmes de sécurité des pistes dans les aéroports, y compris des activités à prendre en considération pour augmenter le nombre d'équipes actives de Sécurité des pistes dans la Région.

3.17 La réunion a été informée que l'Equipe du projet et les membres de l'Équipe pilote de sécurité de pistes ont participé à des missions pour la mise en place d'équipes chargées de la sécurité des pistes dans certains aéroports du Burundi, de l'Ouganda et du Sud-Soudan.

Équipe du Projet A-CDM

3.18 La réunion a été informée des critères proposés pour la prise en compte de la mise en œuvre de la Prise de Décision Collaborative sur les aéroports (A-CDM) dans la région. Les critères comprennent des mesures et des étapes clés pour la mise en œuvre efficace de l'A-CDM en tenant compte de la densité du trafic dans les aéroports pour déterminer les aéroports qui seraient éligibles pour la mise en œuvre de l'A-CDM.

Rapport de l'Equipe de projet de Certification des aérodromes

3.19 L'Equipe du Projet de Certification des aérodromes a informé la réunion qu'elle avait révisé le document du projet afin d'accélérer la certification des aérodromes internationaux dans la région. La réunion a été informée que l'équipe de projet avait identifié les défis suivants affectant la Certification des aéroports internationaux, à savoir la conformité réglementaire, l'insuffisance des infrastructures et des ressources, l'insuffisance des qualifications, du personnel et les contraintes financières.

Rapport de l'Equipe de projet sur la formation et la qualification

3.20 La réunion a été informée qu'en juillet 2023, 30 États (62,5%) et 5 organismes de formation avaient répondu à un questionnaire élaboré par l'équipe pour recueillir des données. La réunion a noté que certains domaines couvrant le personnel technique des exploitants d'aérodromes devaient être inclus dans l'enquête avant la soumission finale du document de projet pour examen par l'APCC.

Composition des Equipes de projet sur l'exploitation des aérodromes (AOP)

3.21 La réunion a noté que la liste des membres de l'équipe de projet AOP n'était pas à jour étant donné qu'elle comprenait certains membres qui s'étaient séparés des organisations. La réunion a invité les États et les Organisations à veiller à ce que les membres de l'équipe de projet soient remplacés par des experts dûment qualifiés afin de ne pas ralentir les activités de l'équipe de projet.

Initiative de mise en œuvre du GRF au Burkina Faso

3.22 Le Burkina Faso a fait état de la conception d'un système de contact et sans contact au sol pour effectuer des évaluations des pistes et des rapports sur l'état de la surface des pistes afin de mettre en œuvre la méthodologie du Format de rapport mondial de l'OACI. La réunion a apprécié cette innovation qui en est encore au stade expérimental et a encouragé l'État à poursuivre l'initiative jusqu'à son terme et à partager l'expérience et les enseignements tirés des résultats.

Les défis de la gestion des risques liés à la faune sauvage au niveau régional

3.23 L'Ouganda a rendu compte des résultats de l'atelier régional sur la Gestion des risques liés à la faune sauvage qui s'est tenu les 26 et 27 juillet 2022 et auquel ont participé des représentants des États ESAF et WACAF. La réunion a été informée des défis auxquels les États sont confrontés dans le processus de mise en place de programmes de gestion des risques liés à la faune sauvage. Ceci a été spécifiquement noté dans le nombre élevé d'États signalant "inconnues". Afin d'élaborer une stratégie

pour relever ces défis particuliers, la réunion a proposé qu'une équipe d'experts soit chargée de mener une enquête sur le nombre, l'impact et la fréquence des "inconnues" et de proposer des mesures pour résoudre les difficultés d'ici le 31 juillet 2024.

Initiatives de CANSO

3.24 La réunion a également été informée de l'existence d'un Réseau d'échange de données ATFM de CANSO concernant l'Excellence coopérative (CADENCE) qui a été mis en place pour le partage d'informations entre les entités participantes. Cet outil est actuellement utilisé dans la région de l'Amérique du Sud. CANSO a également appelé les États à adopter la Feuille de route de CANSO Mombasa et à accélérer la mise en œuvre du CDM.

Initiatives de SASO

3.25 L'Organisation de la sécurité de l'aviation (SASO) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a informé la réunion des initiatives et des activités menées par l'Organisation. Ces activités comprennent la formation d'inspecteurs ANS, des missions d'assistance ainsi que l'harmonisation des réglementations et des documents d'orientation. La réunion a également accepté l'offre de la SADC d'accueillir les activités du AAO/SG et de parrainer des experts pour toute formation destinée aux États membres de la SADC.

Point 4 de l'ordre du jour: Plan de navigation aérienne

Mise à jour de l'eANP AFI

4.1 La réunion a rappelé la décision 24/30 d'APIRG/24 qui demandait l'identification des éléments ASBU applicables et la finalisation du Volume III de l'eANP AFI. Le Secrétariat a informé la réunion qu'il avait diffusé le projet de Volume III de l'eANP AFI pour obtenir des commentaires par le biais d'une lettre destinée aux États datée du 20 janvier 2023. Cependant, seuls trois États, à savoir le Sénégal, la Tanzanie et le Togo, ont fourni des informations en retour.

4.2 La réunion a soulevé la nécessité pour les États de mettre à jour l'état de l'information contenue dans l'eANP AFI par le biais de procédures d'amendement (PfA) pour les volumes I et II et de fournir des commentaires sur le volume III. Il a également été noté que le personnel technique compétent n'a pas accès aux lettres aux États de l'OACI, ce qui entraîne un faible retour d'information de la part des États et un manque de participation aux activités organisées par l'OACI.

Point 5 de l'ordre du jour: Carences en matière de navigation aérienne

Gestion et signalement des carences de la navigation aérienne

5.1 La réunion a été informée que le 17 mai 2023, la plateforme AANDD a été officiellement lancée par le biais d'un webinaire organisé par le Secrétariat. Le webinaire a en outre familiarisé les participants avec des informations sur l'utilisation de la plateforme AANDD pour l'identification, la notification, l'évaluation et la résolution des carences de la navigation aérienne. Il a été rappelé aux participants que la notification des carences peut être effectuée par les États, les Organisations régionales ainsi que les Organisations internationales.

5.2 La réunion a rappelé les dispositions de la méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et le signalement des défaillances adoptée par le Conseil de l'OACI le 30 novembre 2023,

et a appelé toutes les parties prenantes concernées à participer pleinement et à jouer leur rôle dans le cadre de cette méthodologie.

Point 6 de l'ordre du jour: Activités à coordonner avec le RASG/AFI

6.1 La réunion a été informée que la coordination dans l'espace aérien RVSM, notamment en ce qui concerne les écarts de hauteur importants (LHD), restait une préoccupation dans la région AFI. En outre, la récente fermeture des frontières nationales au Gabon, au Niger et au Soudan en raison de troubles civils a exacerbé les problèmes de sécurité dans l'espace aérien de AFI.

6.2 La réunion a également noté que la mise en œuvre de la PBCS nécessitait l'approbation des aéronefs, ce qui relève de la responsabilité du RASG AFI. La réunion a donc demandé au RASG AFI d'accélérer la mise en place d'un programme de sensibilisation sur la PBCS pour les États afin de permettre une mise en œuvre efficace dans la région.

Activités des Systèmes d'Aéronefs sans pilote (UAS) dans les États WACAF

6.3 La réunion a été informée qu'une enquête sur la mise en œuvre des Systèmes d'aéronefs télépilotes (RPAS) a été menée par l'OACI dans les États WACAF au début de l'année 2023. Les résultats de l'enquête ont révélé, en dépit de la désignation de points focaux RPAS par tous les États, le manque de réglementations promulgués sur les RPAS et la réglementation des activités RPAS dans la région.

6.4 La réunion a donc demandé au RASG-AFI d'aider les États à accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations nationales y relatives.

Point 7 de l'ordre du jour: Défis de la mise en œuvre au niveau du AAO/SG

7.1 La réunion a été informée d'un défi concernant la définition et la rédaction des projets par les membres des équipes de projet et a demandé au Secrétariat d'organiser un webinaire virtuel pour sensibiliser les membres des équipes de projet à ce sujet.

7.2 La réunion a mis en évidence le manque d'informations sur certains concepts tels que le plan PBCS AFI et le modèle de cadre réglementaire national, ainsi que sur la manière de déterminer la capacité ATS.

7.3 La réunion a appelé les États à atténuer de manière proactive les préoccupations de sécurité significatives (SSC) dans les processus de conception et d'approbation des Procédures de vol, qui augmentent de manière significative dans la région. À cet égard, la réunion a formulé le Projet de décision suivant:

Projet de décision 26/xx : Ateliers de sensibilisation aux procédures de vol aux instruments.

Que, pour atténuer le risque de SSC lié aux PANS-OPS dans la région, le Secrétariat organise deux ateliers de sensibilisation visant à accroître la prise de conscience aux processus de conception et d'approbation des Procédures de vol aux instruments par les États et les Organisations.

7.4 La réunion a été informée que le nombre d'accords SAR signés était le plus faible de la région et a encouragé les États et les organismes régionaux à soutenir les accords SAR conjoints afin d'optimiser les ressources disponibles et d'harmoniser les procédures et les services SAR.

7.5 La réunion a encouragé les États et les organismes régionaux à soutenir les accords SAR conjoints afin d'optimiser les ressources disponibles et d'harmoniser les procédures et les services SAR.

Point 8 de l'ordre du jour: Recommandations/mesures à prendre par le Siège de l'OACI

8.1 La réunion a appelé le Siège de l'OACI à soutenir la région en identifiant des experts d'autres régions qui peuvent apporter leur soutien en termes de formation et de partage des meilleures pratiques sur les questions de coopération civile/militaire.

8.2 La réunion a également invité les États à nommer et à encourager des experts qualifiés à participer aux travaux des groupes d'experts et aux groupes de travail de l'OACI, le cas échéant.

Point 9 de l'ordre du jour: Mandat du Sous-groupe

9.1 La réunion a examiné le mandat du AAO/SG afin d'identifier les domaines à améliorer et de l'aligner sur la 7^e édition du GANP ainsi que sur les initiatives de sécurité mondiale. La réunion a choisi de poursuivre l'examen du mandat et de fournir ultérieurement toutes les observations à prendre en considération lors des prochaines réunions du AAO/SG.

Point 10 de l'ordre du jour : Programme de travail du Sous-groupe

10.1 La réunion a proposé le futur programme de travail du AAO/SG, qui comprend les activités et les réunions présentées à l'**Appendice 4** du présent document de travail, et a approuvé le Projet de décision suivant:

Projet de Décision 26/xx: Programme de travail du AAO/SG

*Que, pour atteindre les objectifs du Sous-groupe, le programme de travail du AAO/SG est approuvé tel qu'il figure à l'**Appendice 4** du présent document de travail.*

Clôture de la réunion

La réunion a été officiellement clôturée par le Directeur régional du Bureau WACAF de l'OACI. Dans son discours de clôture, M. Zo'o Minto'o Prosper, Directeur régional WACAF de l'OACI, a exprimé sa gratitude aux États et organisations participants et les a remerciés pour leur soutien continu aux initiatives et activités de l'OACI.

3. MESURES A PRENDRE PAR LA REUNION

La réunion est invitée à:

- a. Prendre note des résultats des délibérations de la réunion AAO/SG6.
- b. Examiner et approuver le Projet de Conclusions et de Décisions en vue de leur mise en œuvre.